

Conseil communautaire



Le prochain conseil communautaire de Cœur d'Astarac en Gascogne se déroulera le jeudi 14 février, à 20 h 30 - salle des conseils, à Mirande, avec pour ordre du jour :

- Compétence assainissement – information aux communes
- Modification des conditions de mutualisation du poste de Directeur des Services Techniques
- Modification de la quotité d'heures des agents du service « enfance et jeunesse »
- Convention de mise à disposition de service au CIAS Cœur d'Astarac en Gascogne
- Compte épargne temps
- Convention prévoyance mutualisée
- Détermination du montant de l'attribution de compensation provisoire 2019
- Tarifs cantine scolaire Miélan 2019
- Tarifs ludothèque 2019
- Tarifs ASTRADO 2019
- Cuisine centrale - tarif « repas du CIAS »
- Adhésion à la plateforme « marchés publics » du CDG 32
- Étude Bourg Centre - plan de financement
- Versement d'une subvention de fonctionnement au CIAS en attente de remboursement par la ligne de trésorerie
- Désignation d'un représentant au groupement de commande du Parc Naturel Régional Astarac
- Demande de modifications statutaires du SM3V – carte « gestion des cours d'eaux et des milieux aquatiques » et carte « fourrière animale »
- Zone d'Activités du Pountet – présentation d'une proposition d'achat pour le terrain AL 136
- Transfert de la compétence « Protection des Inondations » au Syndicat d'Aménagement de la Baise et Affluents
- Décisions prises par Monsieur le Président
- Questions orales